

34 - Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon - Signature d'un avenant n° 3

Mme l'Adjointe THIEBAUT, Rapporteur :

I - Contexte

Le Conseil Municipal du 8 juillet 2010 a approuvé le programme de rénovation du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie. Une procédure a été engagée pour la désignation d'un maître d'œuvre.

Ainsi le marché de maîtrise d'œuvre de ce projet a été notifié le 10 février 2011 au Cabinet ASS SCARANELLO pour un montant de forfait provisoire de 998 540 € HT.

Ce marché a fait l'objet de deux modifications :

- L'avenant n° 1 avait pour objet, conformément à l'article 7 du marché CD 11-7602, de fixer le montant du coût prévisionnel des travaux ainsi que le forfait définitif de la maîtrise d'œuvre. Ainsi le forfait définitif de rémunération a été fixé 1 024 840 € HT, soit une augmentation de 26 300 € HT par rapport au forfait provisoire

- L'avenant n° 2 a pris en compte la reprise intégrale des études d'APS suite à la fourniture d'un programme archéologique absent dans le programme initial de base. En effet, le programme archéologique n'a pu être rédigé qu'une fois les compétences nécessaires recrutées en interne chez le maître d'ouvrage. Le montant correspondant à ces reprises est de 39 150 € HT fixant le nouveau forfait de rémunération à 1 063 990 € HT.

II - Avenant n° 3

Aujourd'hui il convient d'envisager un avenant n° 3 pour prendre en compte des honoraires complémentaires suite au comité de pilotage du 27 janvier 2016.

Les honoraires supplémentaires correspondent à :

1/ Des études complémentaires liées au désenfumage : le programme des travaux initial ne permettait pas de déterminer précisément les études nécessaires à l'obtention des accords indispensables auprès des autorités compétentes. Ces études ont nécessité des réunions supplémentaires, des calculs complexes afin de répondre aux exigences des règles de désenfumage.

Le montant des honoraires supplémentaires pour ces études est de 16 368 € HT.

2/ Des études complémentaires pour intégrer une tranche conditionnelle de travaux au lot n° 8 « mobilier muséographique » relative à la collection « Egypte » : le programme de travaux initial ne comportait pas les caractéristiques muséographiques dédiées à la section Archéologie Egyptienne. Ainsi il convient aujourd'hui d'intégrer au marché de travaux une tranche conditionnelle relative au lot n° 8 muséographie. Ce complément de programme fait l'objet d'une mission supplémentaire complète pour l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Le montant des honoraires supplémentaires pour ces études est de **10 155 € HT**.

Le montant du présent avenant correspondant à études supplémentaires est de 26 523 € HT soit 31 827,60 € TTC (TVA à 20 %). Les montants cumulés des 3 avenants entraînent une augmentation de 9,21 % par rapport au montant initial du marché.

La Commission d'Appel d'Offres du 12 février 2016 a émis un avis favorable à la signature de cet avenant.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie avec le Cabinet d'Architecture ASS SCARANELLO pour un montant de 26 523 € HT soit 31 827,60 € TTC.

«M. LE MAIRE : 2 abstentions».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (1 abstention) de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstentions : 2

Récépissé préfectoral du 11 avril 2016.